

Le 21 août 2025

À l'attention de tous les parents des élèves de l'école secondaire De Mortagne,

Objet : Interdiction des cellulaires et modalités de paiement à la cafétéria à compter de la rentrée scolaire 2025-2026

Chers parents,

Nous souhaitons vous informer qu'à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, et conformément aux directives émanant du ministère de l'Éducation, l'utilisation des téléphones cellulaires sera strictement interdite au sein de l'école.

Concernant les modalités de paiement à la cafétéria, tous les élèves qui y prennent leur repas auront la possibilité d'utiliser une carte rechargeable. Les paiements en argent comptant ou par carte de débit physique demeurent également acceptés. Nous tenons à vous préciser que les avances ou crédits ne pourront être octroyés aux élèves. De plus, les paiements effectués via téléphone cellulaire ou montre intelligente ne seront plus permis.

Vous trouverez ci-joint la procédure à suivre pour vous procurer la carte rechargeable « Zipthru ».

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

L'équipe de la cafétéria de l'école secondaire De Mortagne